



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance lundi 12 avril 2021 à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en mairie.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, ARMIEL, BONNARD, LE ROY, VAN VOOREN, VOGT et Mmes NUYTENS, DELAPORTE, MEYER, STRAZEL, WALBRECQ

Absents excusés : M. NOÉ

Absent :

Procuration : Mme KRAL représentée par M. VAN VOOREN,

1- Secrétaire de séance : Mme DELAPORTE

2- Approbation du dernier compte-rendu

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. M. le Maire invite les conseillers présents à le signer.

M. le Maire propose l'ajout d'un point. Celui-ci concernant la cession de cinq bungalows installés à l'ancienne école. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

3- budget - affectation des résultats du budget principal
(délibération 2021-014)

M. Le Roy fait remarquer qu'il est bien dommage de ne pas avoir fait une commission finances avant ce conseil afin de présenter le budget.

M. le Maire répond qu'en raison de la conjoncture sanitaire, il est préférable de limiter les réunions. Il dit également que les investissements ont déjà été débattus dans un précédent conseil. Il précise aussi que cette réunion est prévue pour présenter, expliquer et voter le budget, qu'il répondra aux questions. On propose aujourd'hui des propositions qu'il conviendra de valider à la fin du débat.

M. le Maire propose, après avoir voté le compte administratif, l'affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement :	
a. Résultat de l'exercice N-1 cumulé	580 881.12 €
Section d'investissement :	
f. Résultat d'exécution cumulé d'investissement N-1	369 084.27 €
g. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	123 384.00 €
h. = f+g	492 468.27 €
1. Affectation obligatoire = h (si h est négatif)	0 €
2. Affectation volontaire R 1068	250 000.00 €
4. Report exploitation R 002 = a-2	330 881.12 €
7. Report investissement R 001 = f	369 084.27 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec une voix en abstention et 13 voix pour :

- Décide d'affecter au budget primitif principal 2021, le résultat de fonctionnement 2020 suivant le tableau ci-dessus : Le résultat est affecté en dotation complémentaire en recettes d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour la somme de 250 000 €, afin de financer de nouvelles dépenses d'investissement (trottoirs rue Pennellier, aménagements locaux de l'ancienne école etc..) et au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour la somme de 330 881.12 €.

4- vote des taux des contributions directes (délibération 2021-015)

Pour l'année 2021, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité des ménages à leur niveau de 2020.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de l'Oise, ce taux est de 21.54 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 56.09 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 34.55 % et du taux 2020 du département, soit 21.54 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 76.75 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec une voix en abstention et 13 voix pour :

- Décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, comme suit :

Taxe foncière bâti	56.09 %
Taxe foncière non bâti	76.75 %

5- approbation et validation du budget principal 2021 (délibération 2021-016)

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7),

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget en résumant les orientations générales. Le détail de chaque ligne budgétaire est effectué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec une voix en abstention et 13 voix pour,

⇒ Adopte le budget primitif principal de l'exercice 2021 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement prévisions 2021	1 501 251.00 €	1 377 867.00 €
Restes à réaliser 2020	218 143.00 €	341 527.00 €
Investissement total	1 719 394.00 €	1 719 394.00 €
Fonctionnement	1 038 291.00 €	1 038 291.00 €

Précise que le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

6- attribution des subventions aux associations (délibération 2021-017)

M. le maire demande l'ajournement de ce point car la demande généralement faite aux associations n'a pas été réalisée avant le vote de ce soir. Cependant la somme de 3500 € identique à l'année précédente a été inscrite et votée au budget 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'ajourner ce point et de le reporter

7- approbation et validation du budget annexe 2021 (délibération 2021-018)

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

M. le Maire, expose le contenu du budget annexe en résumant les orientations générales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec une voix en abstention et treize voix pour :

⇒ Adopte le budget annexe de l'exercice 2021 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	4 351 222.98 €	5 299 740.94 €
Fonctionnement	5 651 032.94 €	5 651 032.94 €

Précise que le budget annexe de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature en vigueur.

8- approbation et validation du budget annexe 2021 (délibération 2021-019)












Vu la fermeture des classes suite à l'installation du Syndicat scolaire « Les Hirondelles » rue de la Clef des Champs,
Vu que l'immeuble et les annexes sont la propriété de la commune,
Vu la proposition de rachat de l'entreprise Jamart en date du 7 octobre 2020,
Considérant la nécessité de céder cinq bungalows n'ayant plus d'utilités,

M. le maire propose à l'assemblée d'accepter la proposition de rachat de cinq bungalows installés au 130 rue Neuve pour la somme de 5 000 € HT,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de céder cinq bungalows en l'état pour un montant total de 5 000 € HT à l'entreprise JAMART,
- Précise que l'enlèvement aura lieu par l'entreprise acquéreuse ainsi que le démontage des 5 modules et du bandeau périphérique, le grutage et le transport.

Informations de M. le Maire

-  M. le maire informe les horaires de l'APC et de la mairie ont été changés,
-  Donne lecture d'un courrier du Conseil Département nous allouant une subvention sur les travaux de plancher de l'église contre la mэрule, travaux réalisés en 2016,
-  Donne lecture d'un courrier de M. COURTIAL nous remerciant pour notre accueil chaleureux lors de sa dernière visite,
-  Donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes du Plateau Picard indiquant la campagne de collecte des déchets verts du 01/04 au 29/10 sans interruption,
-  Informe des prochaines élections concernant les conseillers départementaux et régionaux, probablement courant juin. Ainsi qu'une élection législative partielle pour la succession de M. DASSAULT probable fin mai,
-  Concernant les travaux des appartements au 67 rue Verte : le calendrier sera tenu. Une visite sera programmée avec les élus,
-  Précise qu'un agent technique a été absent une semaine et mis en autorisation spéciale d'absence suite à l'annonce de la fermeture des écoles. Le second sera absent trois semaines et placé en autorisation spéciale d'absence afin de garder ses enfants,
-  Que les fleurs ont été commandées,
-  Que l'on va louer une nacelle pour divers travaux en hauteur, notamment pour la réfection de la gouttière de l'église,
-  Qu'il a signé une promesse de vente la semaine dernière pour un terrain à bâtir pour le lot 18,
-  Que le permis de construire concernant l'extension de la boulangerie a été accordé. Que la demande de devis est en cours. Qu'il a rencontré les locataires pour leur exposer le projet et engager la réflexion sur le montant du loyer qui sera appliqué.

N'ayant plus d'information, M. le Maire donne la parole aux membres de l'assemblée :

M. LESUEUR : Une rencontre a été faite avec la personne créatrice de la micro-crèche. L'ouverture de celle-ci sera décalée en janvier prochain. Les devis d'aménagement sont en cours. QU'il a reçu un mail de l'association Tennis et qu'il faudrait trouver un repreneur pour cette association sans cela elle sera fermée. Que l'école a fait un accueil semaine dernière pour le personnel prioritaire, cette semaine elle est fermée. Si demande un nouvel accueil sera fait semaine prochaine. Que la reprise de l'organisation de l'accueil de loisirs pour cet été est en cours de discussion.

Mme NUYTENS : propose la plantation d'un olivier en hommage à M. DASSAULT.

M. LE ROY : Le bulletin municipal est bien mais il manque des informations comme par exemple le stationnement sauvage sur les trottoirs en béton lavé,

Mme STRAZEL : Demande quand aura lieu la réunion publique concernant le projet éolien.

M. VAN VOOREN : On a reçu un courrier pour l'installation d'un compteur LINKY par la SICAE. Sommes-nous obligés ? Oui répond M. le Maire. A-t-on une information quant à la tenue de la cérémonie du 8 mai, M. le Maire répond qu'aucune information ne nous est parvenue de la Préfecture.

M. ARMIEL : Demande la date de démarrage des travaux de la rue Pennellier, M. le Maire informe que l'ordre de service pour l'installation de chantier est lancé.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée,
La séance est levée à 22 heures 20

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté six délibérations.

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Edith NUYTENS	
Morgan ARMIEL		Fabrice BONNARD	
Lydia DELAPORTE			
Annyck KRAL		Patrick LE ROY	
Delphine MEYER		Bertrand NOÉ	
Alexandra STRAZEL		Xavier VAN VOOREN	
Nicolas VOGT		Janina WALBRECQ	